

AR-Sous-Préfecture de SaintNazaire

044-214401879-20240603-1-DE

Acte certifié exécutoire

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Réception par le Sous-Préfet : 03-06-2024

MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

Publication le : 03-06-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLÉE G., M EVAIN P., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., Mme BINET M., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MELLERIN N. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., MAILLARD B., Mme GROLLIER A.

ABSENTES : Mme COROLLER L.

QUORUM : 12

SECRETARE : Mme VALLÉE Ginette

Délib : 2024/6.1.9/046

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PERE EN RETZ ET LE COMITÉ DE LOIRE-ATLANTIQUE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER / LIEUX LABELLISÉS « ESPACE SANS TABAC »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec la ligue contre le Cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes et d'encourager l'arrêt du tabac tout en préservant l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

Avec l'adoption de cette convention, seront considérés comme des espaces sans tabac les abords des établissements scolaires de la commune comme indiqué dans l'annexe ci-joint.

Il est précisé qu'après signature de la convention, un arrêté municipal sera pris pour acter l'interdiction de fumer aux abords desdits établissements scolaires et qu'une signalétique sera mise en place pour rendre visible les espaces par la population.

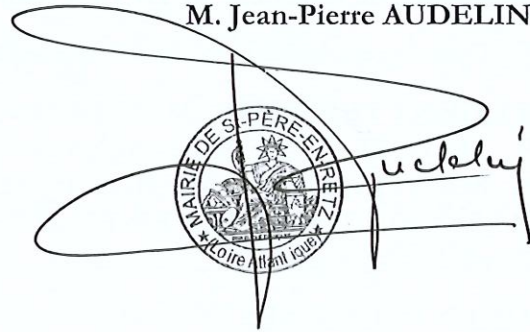
La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,
Mme VALLÉE Ginette

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Père-en-Reims, which is circular and contains the text "MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-REIMS" and "Loire Atlantique". A handwritten signature in cursive is written over the seal.

Le Maire,
M. Jean-Pierre AUDELIN.

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Père-en-Reims, which is circular and contains the text "MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-REIMS" and "Loire Atlantique". A large, stylized handwritten signature in cursive is written over the seal.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLÉE G., M EVAIN P., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., Mme BINET M., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MELLERIN N. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., MAILLARD B., Mme GROLLIER A.

ABSENTES : Mme COROLLER L.

QUORUM : 12

SECRETARE : Mme VALLÉE Ginette

Délib : 2024/7.1.4/047

OBJET : ESPACE CULTUREL ST ROCH : REMBOURSEMENT D'UNE SOMME PERÇUE PAR UN RÉGISSEUR DE RECETTES

La régie de recettes de l'Espace Culturel St Roch créée en 2012 et modifiée en 2024 pour permettre l'encaissement des recettes par billetterie ne mentionne pas les modalités de remboursement des réservations payées par les usagers qui n'ont pu participer à l'évènement du fait de son annulation.

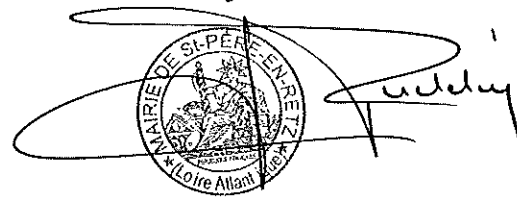
Dans ces conditions, il convient de procéder au remboursement de l'usager ; l'ordonnateur constatera la dépense en émettant un mandat ordinaire en section de fonctionnement au nom de l'usager renseigné de son RIB pour un virement bancaire. Les mandats seront traités hors régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le remboursement des réservations payées pour des évènements qui n'ont pas eu lieu.

Le secrétaire de séance,
Mme VALLÉE Ginette



Le Maire,
M. Jean-Pierre AUDELIN



044-214401879-20240603-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-06-2024

Publication le : 03-06-2024

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLÉE G., M EVAIN P., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoint, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., Mme BINET M., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MELLERIN N. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., MAILLARD B., Mme GROLLIER A.

ABSENTES : Mme COROLLER L.

QUORUM : 12

SECRETARE : Mme VALLÉE Ginette

Délib : 2024/7.5.1/048

OBJET : AMI CŒUR DE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE HALLES SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la candidature de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de Bourg /Cœur de Ville » a été retenue par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre de sa politique de soutien aux territoires.

Le plan guide opérationnel des opérations identifiées ayant été validé par le comité d'engagement, il convient de déposer pour chaque opération éligible un dossier de demande de subvention.

La construction de halles ouvertes sur la place du marché qui s'inscrit dans une opération globale de réaménagement de la Place du Marché devrait permettre à cet emplacement de retrouver son attractivité sociale et commerciale en redynamisant le marché hebdomadaire et en encourageant le regroupement de producteurs locaux.

Cette opération ayant déjà fait l'objet d'une dérogation pour un démarrage anticipé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Terrassement/Assainissement	65 435 €	Subvention départementale (50 %)	167 822 €
Gros œuvre	25 893 €		
Charpente métallique	92 461 €	Autofinancement	167 822 €
Etanchéité	32 832 €		
Couverture zinc	33 481 €		
Bardage	53 000 €		
Electricité	32 542 €		
TOTAL	335 644 €	TOTAL	335 644 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d' approuver l'opération sus mentionnée
- d' approuver le plan de financement ci-dessus,
- d' autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Le secrétaire de séance,
Mme VALLÉE Ginette



Le Maire,
M. Jean-Pierre AUDELIN

